

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 04-25/2025**

Objet : Mise à disposition de la licence IV pour le bar-restaurant sis 63 rue de la Vallée.

L'an deux mil vingt-cinq et le 16 avril à 18 heures, le conseil municipal de la commune de Clérieux régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur LARUE Fabrice, Maire.

Présents : Mrs, Mmes LARUE Fabrice – ANGE Josianne – GIROT Dominique – JUVENON Marie-Hélène – COMBRISSEON Jean-Luc – MANGIONE Sylvie – WOZNIAK Jean-Marie – BANC Jean-Pierre – ROUX Nicolas – ROBIN Christelle – LABLANQUI Jean-Marie – GRANGER Anne-Marie – BOISSIEUX Thierry – AUROUX François – SALATA Philippe.

Excusés : VEY-FARCE Cathy - BABILLON Agnès

Absents : PHILIBERT Carine - BARRE Damien.

Procurations : VEY-FARCE Cathy à WOZNIAK Jean-Marie - BABILLON Agnès à AUROUX François

Jean-Luc COMBRISSEON a été élu secrétaire de séance.

- ♦ Vu le Code Générale des Collectivités Territoriales,
- ♦ Vu le bail conclu avec VRH,
- ♦ Vu la législation en vigueur débit de boisson et Licence IV,

Considérant que, la commune de Clérieux est propriétaire depuis 2010 d'une licence IV qu'elle met à disposition gratuitement aux commerçants de la commune.

Considérant que, suite à la cessation de l'activité du précédent détenteur, la commune de Clérieux (le cédant) dispose à nouveau de sa licence IV depuis le 31 mars 2024.

Considérant que le Maire propose de mettre à disposition la licence IV communale au prochain exploitant du bar-restaurant situé 63 rue de la Vallée.

Considérant que la commune vient de décider par délibération la rétrocession du fonds de commerce à la SAS BAMBINI.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la mise à disposition gratuite de la Licence IV communale à la SAS BAMBINI sous réserve de la production de l'attestation de formation auprès de l'UMIH, de tous les justificatifs nécessaires et de la signature du bail avec Valence Romans Agglomération.

AUTORISE le Maire à signer tout document y afférent.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits par les membres du Conseil Municipal soussignés.

Extrait certifié conforme.

Fait à Clérieux, le 16 avril 2025

Le Maire
Fabrice LARUE



Le secrétaire de séance
Jean-Luc COMBRISSEON